



**TERRITOIRE  
DE BELFORT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°90-2023-104

PUBLIÉ LE 14 SEPTEMBRE 2023

# Sommaire

## Préfecture du Territoire de Belfort /

90-2023-09-14-00003 - ARRÊTÉ <b>??</b> portant délégation de signature au titre de l'article 10 du décret n° 2012-1246 <b>??</b> du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique <b>??</b> à Madame Céline CARDOT, Directrice départementale de l'emploi, du travail, <b>??</b> des solidarités et de la protection des populations <b>??</b> pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses (5 pages)	Page 3
90-2023-09-14-00004 - arrêté conférant le titre de maire honoraire (1 page)	Page 9
90-2023-09-14-00001 - arrêté décernant une récompense pour acte de courage et de dévouement (1 page)	Page 11
90-2023-09-14-00002 - arrêté décernant une récompense pour acte de courage et de dévouement (1 page)	Page 13

Préfecture du Territoire de Belfort

90-2023-09-14-00003

## ARRÊTÉ

portant délégation de signature au titre de  
l'article 10 du décret n° 2012-1246  
du 7 novembre 2012 relatif à la gestion  
budgétaire et comptable publique  
à Madame Céline CARDOT, Directrice  
départementale de l'emploi, du travail,  
des solidarités et de la protection des  
populations  
pour l'ordonnancement secondaire des recettes  
et des dépenses

**ARRÊTÉ N°**

portant délégation de signature au titre de l'article 10 du décret n° 2012-1246  
du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique  
à Madame Céline CARDOT, Directrice départementale de l'emploi, du travail,  
des solidarités et de la protection des populations  
pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses

Le préfet du Territoire de Belfort  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001, modifiée, relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 15 février 2022 nommant M. Raphaël SODINI, Préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté du 11 décembre 2012 relatif au cadre de la gestion budgétaire pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Délégation de signature est donnée à Mme Céline CARDOT, Directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Territoire de Belfort, pour procéder à l'ordonnancement secondaire :

> en sa qualité de responsable d'unité opérationnelle, des recettes et des dépenses de l'État relevant des budgets opérationnels des programmes suivants :

- n° 206 : sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation
- n° 177 : hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables
- n° 304 : inclusion sociale et protection des personnes
- n° 157 : handicap et dépendance
- n° 183 : protection maladie
- n° 111 : amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail
- n° 382 : lutte contre la maltraitance animale

> en sa qualité de centre de coût, des recettes et des dépenses de l'État relevant des budgets opérationnels des programmes suivants :

- n° 134 : développement des entreprises et régulations
- n° 303 : immigration et asile
- n° 104 : intégration et accès à la nationalité française
- n° 354 : administration territoriale de l'État

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à Mme Céline CARDOT pour effectuer des paiements en carte achat sur le BOP 354 pour le centre de coût DDETSPP et pour le niveau 1 (achats de proximité) avec un plafond annuel de 5 000 € et un plafond par transaction de 500 €.

ARTICLE 3 :

Sont exclus de la présente délégation :

- les ordres de réquisition du comptable public quel qu'en soit le montant ;
- les décisions de passer outre aux refus de visa de la Directrice régionale des finances publiques de Bourgogne Franche-Comté, contrôleur financier déconcentré en matière d'engagement des dépenses quel qu'en soit le montant.

ARTICLE 4 :

Madame Céline CARDOT pourra subdéléguer à un ou plusieurs agents des services placés sous sa responsabilité tout ou partie de la délégation de signature qui lui est conférée par le présent arrêté.

L'arrêté de subdélégation sera soumis au Préfet du Territoire de Belfort, préalablement à l'accréditation de la signature des agents habilités par le Directeur départemental des finances publiques du Doubs et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort.

ARTICLE 5 :

Le spécimen de signature du présent délégataire est joint en annexe 1.

ARTICLE 6 :

Un compte rendu d'utilisation des crédits pour l'exercice budgétaire sera établi et adressé trimestriellement.

ARTICLE 7 :

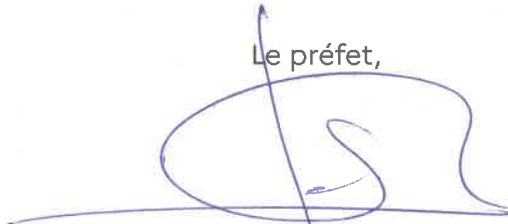
Le précédent arrêté portant délégation de signature et les éventuels arrêtés portant subdélégation de signature pris sur son fondement sont abrogés.

ARTICLE 8 :

Le Secrétaire Général de la préfecture du Territoire de Belfort et la Directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Territoire de Belfort, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort, consultable en ligne sur le site internet <http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/> ainsi qu'à l'accueil de la préfecture, et dont une copie sera adressée à la Directrice régionale des finances publiques.

Fait à Belfort, le 14 SEP. 2023

Le préfet,



Raphaël SODINI

*Voies et délais de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet du Territoire de Belfort et d'un recours hiérarchique.*

*Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*



**ANNEXE 1  
SPÉCIMEN DE SIGNATURE**

**NOM ET FONCTION**

Céline CARDOT – Directrice départementale de  
l'emploi, du travail, des solidarités et de la  
protection des populations du Territoire de Belfort,  
à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021

**SIGNATURE**





Préfecture du Territoire de Belfort

90-2023-09-14-00004

arrêté conférant le titre de maire honoraire

ARRÊTÉ N°  
conférant le titre de maire honoraire  
Le préfet du Territoire de Belfort  
Chevalier de l'Ordre national du mérite

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-35 ;

VU le décret du 15 février 2022 nommant monsieur Raphaël SODINI, préfet du Territoire de Belfort ;

VU le décret du 10 janvier 2023 nommant madame Cécilia MOURGUES, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté préfectoral n° 90-2022-03-07-00001 du 9 février 2023 portant délégation de signature à madame Cécilia MOURGUES, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort.

VU la demande formulée par monsieur Cédric PERRIN, sénateur du Territoire de Belfort, en date du 20 juillet 2023, sollicitant l'attribution du titre de maire honoraire à l'intention de monsieur **Maurice BERTIN**, lequel compte 19 ans de mandats électifs ;

CONSIDÉRANT que monsieur Maurice BERTIN remplit les conditions requises pour obtenir le titre de maire honoraire ;

SUR proposition de madame la sous-préfète, directrice de cabinet de monsieur le préfet du Territoire de Belfort,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Monsieur Maurice BERTIN, ancien adjoint au maire et conseiller municipal de la commune de Faverois est gratifié du titre de maire honoraire.

**ARTICLE 2 :**

Madame la sous-préfète, directrice de cabinet de monsieur le préfet du Territoire de Belfort est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Belfort, le **14 SEP. 2023**

Le préfet,

  
Raphaël SODINI

1/1

Préfecture du Territoire de Belfort

90-2023-09-14-00001

arrêté décernant une récompense pour acte de  
courage et de dévouement

**ARRÊTÉ N°**

décernant une récompense pour acte de courage et de dévouement  
Le préfet du Territoire de Belfort  
Chevalier de l'Ordre national du mérite

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

VU le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret du 15 février 2022 nommant monsieur Raphaël SODINI, préfet du Territoire de Belfort ;

VU le décret du 10 janvier 2023 nommant madame Cécilia MOURGUES, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort ;

VU la demande présentée le 7 juillet 2023 par le Commandant du groupement de gendarmerie départementale du Territoire de Belfort, soulignant les actions de secours réalisées, le 27 juin 2023 par deux gendarmes lors d'une tentative de suicide ;

SUR proposition de madame la sous-préfète, directrice de cabinet de monsieur le préfet du Territoire de Belfort,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée au Gendarme Kevin ALEXANDRE, et à la Brigadière Lou AUDOUARD, affectés à la brigade de proximité de Giromagny.

**ARTICLE 2 :**

Madame Cécilia MOURGUES, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort et monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie départementale du Territoire de Belfort, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Belfort, le **14 SEP. 2023**

Le préfet,

  
Raphaël SODINI

Préfecture du Territoire de Belfort

90-2023-09-14-00002

arrêté décernant une récompense pour acte de  
courage et de dévouement

**ARRÊTÉ N°**

décernant une récompense pour acte de courage et de dévouement  
Le préfet du Territoire de Belfort.  
Chevalier de l'Ordre national du mérite

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

VU le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret du 15 février 2022 nommant monsieur Raphaël SODINI, préfet du Territoire de Belfort ;

VU le décret du 10 janvier 2023 nommant madame Cécilia MOURGUES, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort ;

VU la demande présentée le 7 juillet 2023 par le Commandant du groupement de gendarmerie départementale du Territoire de Belfort, soulignant les actions de secours réalisées, le 19 avril 2023 par deux gendarmes lors de l'évacuation d'un immeuble enfumé ;

SUR proposition de madame la sous-préfète, directrice de cabinet de monsieur le préfet du Territoire de Belfort,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée au Maréchal des logis-chef Jérémy PECHON, et au Brigadier-chef Christopher LEVEIL, affectés à la brigade de proximité de Delle.

**ARTICLE 2 :**

Madame Cécilia MOURGUES, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort et monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie départementale du Territoire de Belfort, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Belfort, le **14 SEP. 2023**

Le préfet,

  
Raphaël SODINI